

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 10 (1898)
Heft: 12

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FAITS DIVERS

Portrait du Capitaine Dreyfus.

Les nombreuses personnes qui montent et descendent Regent Street sont attirées par un agrandissement suspendu à la porte d'entrée de Romney Studio n° 120. C'est un portrait du Capitaine Dreyfus, dont le cliché a été fait immédiatement après la triste cérémonie de la dégradation. Quand on observe l'expression ferme et digne de la physionomie, on a peine à se représenter qu'un homme coupable ait pu se comporter comme cela à ce terrible moment.

Deux négatifs sont en possession de la Romney Studio, et l'on peut supposer que, si la révision arrive à établir l'innocence de Dreyfus, il y aura de nombreuses demandes d'épreuves ou de reproductions.

(British Journal of Photography.)



Le Cinématographe et les théâtres de Paris.

La Commission des théâtres de Paris a réglé de la façon suivante l'usage des appareils cinématographiques :

1^o Ne pas employer de lampes à carburateur oxyéthérique ;

2^o Placer l'appareil à projections dans une cabine construite en matériaux incombustibles et du côté opposé à la sortie du public ;

3^o Aérer la cabine à l'aide d'une ouverture ménagée dans le plafond et garnie de toile métallique à mailles fines.

4^o Interposer entre le condensateur et la pellicule une cuve d'eau additionnée d'alun ;

5^o Recueillir les pellicules au fur et à mesure de leur déroulement dans une caisse métallique percée de la seule ouverture nécessaire à leur passage ;

6^o Exiger dans la cabine la présence de deux opérateurs dont l'un sera spécialement chargé de l'enroulement des pellicules, de façon qu'il n'y ait pas plus d'une bande de celluloïd déroulée à la fois ;

7^o Placer à la portée de la main des opérateurs deux seaux remplis d'eau ;

8^o Interdire formellement de fumer dans la cabine ;

9^o Ne pas faire usage de lampes à incandescence mobiles et mettre des conducteurs électriques sous moulures.



M. C. P. Goerz, de Berlin, consulté par notre confrère *Hélios*, au sujet du prix élevé des objectifs de marque, le verre, matière première n'ayant qu'une valeur minime, écrit ce qui suit :

« Le prix de la matière employée vaut de 15 à 150 francs le kilogramme. Le clivage, le dégrossissage, l'ébrutage, l'usure, le polissage, les bris, les pailles, les traînées, réduisent finalement un kilogramme de matière au tiers. Une lentille de 100 grammes finit ainsi par revenir à 45 francs, sans la main d'œuvre, et alors seulement commence le travail qui, souvent lorsqu'il est prêt d'être terminé, oblige l'opticien à rejeter la lentille par suite d'un défaut nouveau. Chaque fonte de verre oblige le fabricant d'objectifs à faire des essais nombreux qui amènent des calculs sans fin. En résumé, le coût des objectifs de marque

se justifie et il y a peu de chance que ces objectifs diminuent de prix d'ici à longtemps ».



La photographie dans l'enceinte de l'Exposition de 1900.

Voici la lettre écrite à M. Pector, secrétaire général de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, par le Commissaire général de l'Exposition.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Par lettre du 19 juin, vous avez bien voulu m'exprimer, au nom de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, le vœu que le droit de prendre des vues photographiques dans l'enceinte de l'Exposition de 1900 ne fasse pas l'objet d'un monopole, mais reste accessible à tous les amateurs ou professionnels, sous réserve d'une réglementation à intervenir.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de cette dépêche.

« Comme vous le savez, l'Administration s'est montrée jusqu'ici aussi libérale que possible pour les opérations photographiques effectuées sur les chantiers de l'Exposition.

« Il serait prématué de fixer, près de deux ans à l'avance, le régime qui devra être appliqué à la période d'exploitation.

« Aucune étude n'a encore été entreprise pour la détermination de ce régime ; les bruits dont a pu s'émouvoir l'Union nationale ne reposaient donc sur aucun fondement : c'est ce que j'ai déjà déclaré à une délégation de représentants des publications illustrées. Quand le moment sera venu, je n'oublierai pas, soyez en certain, Monsieur le Secrétaire général, le vœu dont vous avez été

l'interprète auprès de moi et je m'efforcerai de trouver des règles qui concilient tous les intérêts en jeu.

« Agréez, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« *Le Commissaire général,*

« A. PICARD.

Cette lettre ne précise aucune solution, mais il y a lieu d'espérer que l'on tiendra compte des vœux exprimés par M. Pector.

* * *

A propos de l'Exposition universelle, il y a lieu d'informer les personnes, amateurs ou industriels, désireux de prendre part à l'Exposition, que le délai extrême pour adresser les demandes d'admission doit expirer en février prochain.

(*Moniteur.*)

